Revue de la presse arménienne du 18 au 19 août 2020

42056 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 42056 cas de coronavirus dans le pays dont 35226 ont été guéris et 833 patients sont décédés.

Nouvelle décision du Commandant autorisant la reprise de certaines activités/ Le Commandant de l'état d'urgence a publié une nouvelle décision portant des modifications aux restrictions en place. Ainsi, la reprise des activités des bibliothèques et des musées est autorisée. Les concerts, les spectacles de danse, les projections de film, les représentations théâtrales, ainsi que d'autres activités de divertissement sont autorisées uniquement dans les espaces en plein air. Le nombre limite de personnes autour de la même table dans les établissements de restauration publique a été augmenté de 5 à 8.

Les universités recouvriront en septembre/ Les cours dans les établissements d'enseignement supérieur seront repris à partir de septembre. Les cours universitaires pour les étudiants de première année débuteront le 1er septembre et l'enseignement sera organisé dans les locaux des universités, tandis que tous les autres commenceront le 15 septembre et suivront un enseignement hybride : les cours magistraux seront en ligne et les travaux dirigés seront organisés sur place.

La Turquie est mécontente des remarques de l'Arménie sur la Méditerranée orientale/ La presse rend compte de la réaction de la Turquie à la suite de la déclaration de l'Arménie sur la Méditerranée orientale (cf. revue du 15 au 17 août 2020). « *Nous voyons que l'Arménie, qui tente de présenter un avis sur la Méditerranée orientale, est dans une erreur fondamentale sur la géographie mondiale et sa place dans cette géographie. Le problème ici n'est pas le lac Sevan, mais la Méditerranée orientale* » a déclaré le porte-parole du Ministère turc des Affaires étrangères, Hami Aksoy. Il a également parlé d' « *une alliance insidieuse que l'on tente de forger contre la Turquie* ». Selon lui, quoi qu'il arrive, la Turquie continuera résolument à protéger ses droits et ceux des Chypriotes turcs en Méditerranée orientale. « *Aucune alliance de malveillance ne parviendra à empêcher cela. Ceux qui pensent autrement n'ont pas tiré les leçons de l'histoire. A cette occasion, la Turquie tient également à rappeler qu'avec tous ses moyens et capacités, elle est aux côtés de l'Azerbaïdjan frère* » a conclu Aksoy.

La BAD approuve une assistance technique de 750 000 dollars pour développer une plateforme d'enseignement à distance en Arménie/ La Banque asiatique de développement (BAD) a approuvé un projet d'assistance technique de 750 000 dollars financé par des dons pour aider l'Arménie à améliorer sa résilience à la pandémie de coronavirus et à d'autres catastrophes en développant et en rendant opérationnelle une plateforme d'enseignement à distance.

Nouvelle affaire criminelle de blanchiment d'argent à grande échelle impliquant l'ancien maire d'Erevan, Gagik Beglaryan/ Le Service de sécurité national (SSN) a ouvert une enquête pénale sur le blanchiment d'argent à grande échelle impliquant l'ancien maire d'Erevan, ancien membre du parti « Républicain », Gagik Beglaryan. Selon le SSN, Beglaryan est soupçonné d'être impliqué dans des affaires de biens illicites en 2009, lorsqu'il était maire d'Erevan, en conséquence desquelles, le budget municipal a perdu 235 millions de drams (plus de 482 000 dollars). Beglaryan avait déjà été accusé en mars de corruption dans le cadre de l'affaire sur la privatisation illégale de bâtiments municipaux. Selon le SSN, bien que le tribunal ait autorisé l'arrestation de Beglaryan, ce dernier n'est pas en Arménie et a été mis sur la liste des personnes recherchées. L'avocat de Beglaryan n'a pas commenté cette nouvelle accusation en indiquant qu'il n'en avait pas été informé et qu'il l'avait appris par les médias.

L'ex-Président Sarkissian tiendra sa première conférence de presse depuis sa démission/ Pour la première fois depuis sa démission comme Premier ministre en 2018, l'ancien Président, Serge Sarkissian, va tenir une conférence de presse. Selon son cabinet, la conférence de presse aura lieu le 19 août et abordera la guerre d'avril 2016 au Haut-Karabakh et apportera « *des révélations intéressantes* ». Sarkissian avait promis de tenir une conférence de presse après la fin de l'état d'urgence, mais celui-ci a

été prolongé à plusieurs reprises depuis lors. La presse indique que le choix du lieu pour la conférence de presse, le restaurant « Harsnakar », a provoqué de nombreux critiques, car ce restaurant, appartenant à Ruben Hayrapetyan, un ancien responsable fugitif, membre du parti de Sarkissian, est resté dans la mémoire des Arméniens comme un lieu de meurtre [en 2012, les gardes du corps de Hayrapetyan avaient battu à mort un jeune médecin militaire]. Selon Zhanna Aleksanian, militante des droits de l'homme, Sarkissian a choisi le lieu de sa conférence de presse pour montrer son soutien à Hayrapetyan, qui est recherché par les autorités arméniennes dans le cadre de deux enquêtes criminelles portant sur des accusations d'enlèvement, d'agression violente, d'extorsion et de privatisation illégale de terres.

Le candidat du gouvernement pour le poste de juge de la Cour Constitutionnelle se retire/ Un candidat désigné par le gouvernement pour le poste de juge de la Cour constitutionnelle (CC) a retiré sa candidature. Dans une publication Facebook, Vahram Avetisyan a indiqué qu'il avait soumis au Président du Parlement une demande de retrait de son consentement à être élu juge de la CC. Selon lui, il a pris cette décision après des désaccords avec certains représentants du parti au pouvoir. Avetisyan indique que lors de sa rencontre avec les membres du parti « Mon pas » et des discussions ultérieures, il est devenu clair que certaines approches et idées des députés sur le rôle de la CC, la nature apolitique et l'indépendance d'un juge de la CC ne correspondaient pas à ses vues et étaient même, dans certains cas, inacceptables pour lui. Avetisyan a déclaré que dans de telles conditions, il considérait qu'il était irréaliste d'obtenir les 80 voix requises et qu'en outre, il ne pensait pas qu'il serait opportun pour lui de servir en tant que juge de la CC même s'il est élu. La presse indique que la nomination d'Avetisyan, professeur de droit à l'université d'État d'Erevan, avait été critiquée par un certain nombre de militants des droits de l'homme, d'avocats, ainsi que par les proches des manifestants tués lors des troubles post-électoraux de 2008 et les partisans de l'ancien Président Levon Ter-Petrosyan. Ces derniers avaient publié une pétition commune demandant au gouvernement de retirer la nomination d'Avetisyan en faisant valoir que son père, Davit Avetisyan, avait à l'époque confirmé les peines de prison infligées aux membres et aux partisans de l'opposition lorsqu'il était juge à la Cour de cassation en 2008-2016. Taron Simonian, membre du groupe parlementaire de l'opposition « Arménie lumineuse », a déclaré qu'il regrettait la décision d'Avetisyan car il le considère comme un candidat digne. Selon Simonian, la décision d'Avetisyan est un message aux professionnels de ne pas traiter avec le gouvernement.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.